

N°590

du 29
MARS
2013



L'UNION

Bi-hebdomadaire Togolais d'Informations et d'Analyses

P.4 Exploitation du gisement de phosphate carbonaté

**L'australienne
Balamara
Resources
visiblement sur
la bonne voie**

P.3 Transformation de la Faculté mixte de médecine et de pharmacie en Faculté des sciences de la santé

Fin du conflit de compétence entre les personnels formés à l'ENAM et ceux de l'EAM

P.7 29 mars 2013 / L'allaitement maternel exclusif

**La survie des
nourrissons**



Charles Kondi Agba, Ministre de la Santé

P.7 Société / L'homosexualité féminine

**Une pratique pour
satisfaire son désir ou
pour se faire de l'argent**

P.3 Pour l'amélioration de la sécurité alimentaire

**Le PADAT va se
lancer avec l'appui
de la BOAD**

P.4 Panier de la ménagère à Lomé

**Oignon frais, bananes
douce et crabes frais font
chuter les prix en février**

epiq nation
FRIDAY
Promo flash 29 mars !
30 minutes vers Moov de 06H à 17H.
Pour souscrire, tape *143*25# (Coût : 250 F)

Pour devenir EPIQ, tape *143*1# (souscription à 100F). Tu n'es pas encore Moov? Achète-toi vite une puce Moov!

Moov no limit

Epiq Nation Togo www.epiqnation.tg

etisalat



PA-LUNION

www.pa-lunion.com

.COM

Prix: Togo, Bénin, Burkina: 250CFA Zone CFA: 300 F Europe et autres pays: 1 euro ---Abonnement: Contacter 22 61 35 29 / 90 05 94 28



Avis d'Appel d'Offres Ouvert (AAOO)
 MINISTERE DES POSTES ET TELECOMMUNICATIONS
 DIRECTION GENERALE DE LA SOCIETE DES TELECOMMUNICATIONS DU TOGO
 (TOGO TELECOM)

**AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT POUR LA FOURNITURE,
 L'INSTALLATION ET LA MISE EN SERVICE DE CLIMATISEURS, COMPRESSEURS ET ACCESSOIRES POUR LES ESPACES TELECOMS
 ET LES SERVICES REGIONAUX DES TELECOMS**

Date de lancement de l'Avis : **29 Mars 2013**

Appel d'Offres National N°048./TGT/DG/ DML/ PRMP

TOGO TELECOM agissant pour son propre compte, sollicite des offres fermées de la part de candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour les prestations suivantes :

Lot 1 : Fourniture, installation et mise en service de climatiseurs, compresseurs et accessoires pour les espaces télécoms et les services régionaux des télécoms de Sokodé, de Kara et de Dapaong

Lot 2 : Fourniture, installation et mise en service de climatiseurs, compresseurs et accessoires pour les espaces télécoms et les services régionaux des télécoms de Lomé, d'Aného, de Tsévié, et d'Atakpamé

1. La passation du Marché sera conduite par Appel d'offres Ouvert tel que défini dans le Code des Marchés publics en vigueur et ses textes d'application, et ouvert à tous les candidats éligibles.

2. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations auprès de

Attention de : Manfeidjeou BANEZI, Personne Responsable des Marchés de TOGO TELECOM,

Ville : LOME Boîte postale : 333 Pays : TOGO

Numéro de téléphone : +228. 22 21 44 01, 22 34 13 69

Numéro de télécopie : +228.22 21 03 73

Adresse électronique : mbanezi@togotel.net.tg

3. Les exigences en matière de pièces administratives sont :

Pour les entreprises installées dans l'espace UEMOA :

a) Une copie légalisée de la carte d'opérateur économique en cours de validité ;

b) Une copie légalisée de l'extrait du registre du commerce et du crédit mobilier ;

c) Une copie légalisée de l'attestation de non faillite datant de moins de trois (03) mois ;

d) L'original du quitus fiscal datant de moins de trois (03) mois ;

e) Une copie légalisée de l'attestation de l'inspection du travail et des lois sociales (ITLS) datant de moins de trois (03) mois ;

f) Une copie légalisée de l'attestation de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale datant de moins de trois (03) mois ;

g) Une copie légalisée de l'attestation du paiement de la taxe parafiscale de régulation.

Pour les entreprises non installées dans l'espace UEMOA :

a) Une copie légalisée de l'extrait du registre du commerce et du crédit mobilier ou toute pièce en tenant lieu ;

b) Une copie légalisée de l'attestation de non faillite datant de moins de trois (03) mois.

Les exigences financières sont :

- Produire un extrait du compte et du bilan certifié des trois (03) dernières années ;

- Fournir la preuve d'une disponibilité financière égale au moins à la moitié de son offre financière.

Les exigences techniques pour concourir au présent marché sont :

- Fournir la preuve de réalisation d'un marché similaire ;

- Fournir l'attestation du fabricant pour les climatiseurs ;

- Fournir la liste d'une équipe de techniciens dont le chef disposerait d'une expérience professionnelle minimale de deux (02) ans dans l'installation des climatiseurs et justifierait de la réalisation d'un marché similaire.

Voir le DPAO pour les informations détaillées.

4. L'ensemble des acquisitions est reparti en 2 lots.

5. Les offres, présentées sous plis fermés, devront être accompagnées d'une garantie de soumission conformément au tableau ci-après:

Lots	Garantie de soumission
Lot 1	810.000F CFA
Lot 2	1.290.000F CFA

Un candidat peut soumissionner à l'ensemble des lots. Il peut également être attributaire des deux lots.

6. Le délai d'exécution du marché est de 4 mois à compter de la notification du marché.

7. Les candidats intéressés peuvent consulter gratuitement le dossier d'Appel d'offres complet à la porte 007 de la direction Générale de TOGO TELECOM dont l'adresse est ci-dessous indiquée, ou l'acheter au même lieu, moyennant paiement en espèce d'une somme non remboursable de Cinquante Mille (50 000) FCFA, contre reçu à la caisse Régie d'avance de TOGO TELECOM, située au rez de chaussée à l'adresse suivante :

Direction Générale de TOGO TELECOM

Place de la Réconciliation ; quartier Atchanté

BP : 333 Lomé – Togo

Tél : (228) 22 21 44 01 / 22 53 44 01

Télex : 5245 TG

Fax : (228) 22 21 03 73

E-mail : spdggt@togotel.net.tg

Site Web : www.togotelecom.tg.

8. Les offres, rédigées en langue française doivent être déposées, sous plis fermés, au plus tard le **30 avril 2013 à 9H 00 T.U** au Secrétariat Administratif du nouveau siège de TOGO TELECOM, au rez-de-chaussée **porte 12**.

Les offres remises hors délai ne sont pas acceptées.

9. Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pour une durée de quatre vingt dix (90) jours calendaires à compter de la date limite de remise des offres.

La garantie de soumission reste valable vingt huit (28) jours après l'expiration du délai de validité de l'offre.

10. Les plis seront ouverts en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants qui souhaiteraient assister à l'ouverture des plis le **30 avril 2013 à 9H 30mn** dans la Salle de Réunion du rez de chaussée du nouveau siège de TOGO TELECOM.

11. Le Marché sera attribué au soumissionnaire dont l'offre est conforme pour l'essentiel et évaluée la moins-disant, et qui satisfait aux conditions de qualifications requises.

Le Directeur Général,
Pétchétibadi BIKASSAM

Pour l'amélioration de la sécurité alimentaire Le PADAT va se lancer avec l'appui de la BOAD

Pater Late

Après le Programme national d'investissement agricole et de sécurité alimentaire (Pniasa) et le Projet d'appui au secteur agricole (Pasa), c'est le Projet d'appui au développement agricole au Togo (Padat) qui va lui aussi décoller. Il était prévu que le FIDA, la Banque d'investissement et de développement de la Cedeao (Bidc), le GAFS et la Banque ouest

tonnes, de 150 magasins de 75 tonnes et de 300 autres magasins de 100 tonnes ; d'un abri machines de 1 600 mètres carrés, d'un hangar marché de 3 950 mètres carrés. 360 km d'infrastructures de desserte seront également construits, ainsi que 450 km de pistes, 160 ponceaux et 300 dalots, 700 égreneuses de maïs fournies...

La démarche consistera d'abord à cibler un nombre limité de cultures vivrières, et des zones pauvres – à

l'accent est mis en premier lieu sur des producteurs ayant des difficultés d'accès aux ressources productives, alors qu'ils sont capables de mettre à profit les opportunités offertes en outils de travail et en intrants pour améliorer significativement leurs productions et s'insérer progressivement dans le tissu économique.

Au terme de la troisième année, des enseignements seront nécessairement tirés dans le but de



Col. Ouro-Koura Agadazi,
Ministre de l'Agriculture



Christian Adovelande,
Président de la BOAD

africaine de développement (Boad) ainsi que l'Etat apportent les 63,5 millions de dollars, environ 31,5 milliards de francs Cfa, nécessaires à son financement. Qui vont s'ajouter aux 2,9 milliards de francs additionnels du Fonds pour l'environnement mondial (Fem). C'est la Boad qui vient de donner le coup d'envoi à la matérialisation du Padat. Le 21 mars dernier à Abidjan, en Côte d'Ivoire, son conseil d'administration a approuvé une proposition de prêt d'un montant de 8,600 milliards de francs soumis par l'Etat togolais pour le financement partiel du Padat.

Pour environ 33 millions de dollars (16,500 milliards de francs), le Padat va apporter un appui technique aux cultures, aménager les bas-fonds et renforcer les capacités des acteurs à la base. Et pour 37 millions de dollars, le projet va valoriser les produits agricoles, avec accès aux équipements de transformation afin d'augmenter la valeur des productions à l'exportation, mise en place d'infrastructures d'appui et appui à la commercialisation.

A l'instar de projets similaires de relance agricole, le Projet d'appui au développement agricole au Togo va s'exécuter sur 6 ans, de 2011 à 2016, avec pour objectif d'améliorer la sécurité alimentaire et les revenus des petits producteurs agricoles dont au moins la moitié est constituée de femmes et de jeunes. L'on démarre avec 50 000 producteurs, et une production augmentée de 40 000 tonnes et de 80 000 tonnes respectivement pour le maïs et le riz. A terme, le projet doit pouvoir atteindre 385 000 producteurs (exploitant des superficies variant de 0,5 à 3 hectares), et former 3 000 organisations de producteurs, soit environ 75 000 bénéficiaires. Il est par ailleurs prévu la réalisation de 300 magasins d'une capacité de 10

l'exception des régions des Plateaux et Maritime – caractérisées par une incidence élevée de la pauvreté et la présence de petits producteurs vulnérable pour la plupart des femmes et des jeunes. Il leur sera ensuite assuré une couverture nationale avec des interventions différenciées et échelonnées en fonction de l'incidence de la pauvreté, de la vulnérabilité et de l'importance des déficits alimentaires. En une première phase de 3 ans,

consolider les acquis du projet. Et, éventuellement, de penser à l'introduction de l'approche filière au cours de la seconde phase. Les résultats atteints à la première phase peuvent conduire à étendre le projet aux deux régions restantes à partir de la quatrième année, où la totalité des actions seront mises en œuvre. Prioritairement, l'accent sera mis sur des produits vivriers tels que le maïs, le riz et le manioc.

Transformant de la Faculté mixte de médecine et de pharmacie en Faculté des sciences de la santé

Fin du conflit de compétence entre les personnels formés à l'ENAM et ceux de l'EAM

Le texte a été examiné et adopté lors du conseil des ministres du 27 mars 2013. Le Togo entre dans la démarche de certains pays de l'espace CAMES comme le Bénin, le Burkina Faso, le Niger, le Congo Brazzaville. L'Autorité fait le constat que le personnel de santé est formé en majorité à l'Université de Lomé par la Faculté mixte de médecine et de pharmacie (FMMP), l'école des assistants médicaux (EAM) et l'école supérieure des techniques biologiques appliquées (ESTBA). En ce qui les concerne, ces institutions sont chargées de la formation de base des cadres supérieurs et intermédiaires de la santé. Les cadres d'exécution étant plutôt formés dans les écoles paramédicales comme l'école nationale des auxiliaires médicaux (ENAM) et l'école nationale des sages-femmes (ENSF) de Lomé et de Kara. Essentiellement, ces écoles s'appuient sur les enseignants



Charles Kondi Agba, Ministre de la Santé

de la FMMP et, aussi, sur ceux des autres facultés et écoles des universités de Lomé et de Kara. Vient, courant juillet 2008, le décret basculant dans le système Licence, Master et Doctorat (LMD) les universités et institutions

Marché d'entretien des installations de chargement du wharf de Kpémé La SNPT épinglée pour avoir utilisé une procédure de passation inappropriée

Bien d'acteurs soumis au code des marchés publics peinent à respecter la règle d'or de l'égalité de traitement des candidats à la commande publique. Après la décision de suspension de l'appel d'offres international restreint de la Société nouvelle des phosphates du Togo (SNPT) pour la réalisation des travaux d'entretien et des installations de chargement du wharf de Kpémé, le 6 février 2013, le Comité de règlement des différends (CRD) de l'Autorité de régulation des marchés publics vient d'ordonner, en début de semaine, l'annulation des résultats de l'évaluation des offres dudit appel et la reprise de la procédure de passation appropriée dans le respect de la réglementation en vigueur. Le recours du groupement SS3E est donc fondé. Celui-ci conteste l'attribution provisoire du marché à l'entreprise Someco, estimant qu'à l'ouverture des plis, son offre est classée premier meilleur prix, qu'il a proposé la peinture «Steel Paint» pour l'avoir déjà appliquée sur les ouvrages portuaires du Port autonome de Lomé et pour faire face à des conditions plus sévères que celles de Kpémé. Il ajoute que «... est meilleure en ce qui concerne la qualité de la peinture et le délai réel de garantie, la méthodologie, le délai d'exécution et le coût ».

Argument contre argument. La SNPT avance que «... SS3E n'a pas indiqué la méthodologie et les moyens d'exécution des travaux, qu'il n'a pas fourni le type et la fiche technique



Installations de chargement du wharf de Kpémé

de la peinture à utiliser, qu'il prévoit 18 à 21 semaines pour la réalisation des travaux, délai irréalisable par rapport aux contraintes liées à

Pour en arriver à la décision, le CRD a dû démonter les arguments de la SNPT. Le dossier d'appel d'offres (DAO) spécifiait la peinture la mieux adaptée en fonction de la situation des installations en pleine mer et des conditions climatiques locales, des références du fabricant concernant la tenue en longue durée dans des conditions similaires, des procédures de mise en œuvre et de retouches ultérieures. La Société des phosphates du Togo ajoute que «... anticorrosive appliquée sur les installations en 1990 était une peinture riche en zinc (Zinga), mais que sa tenue a posé des problèmes... avec le sable disponible n'était pas suffisante pour obtenir une tenue correcte des peintures ». Dans les faits, en dehors du soumissionnaire Someco qui a proposé la peinture Zinga, tous les autres ont préconisé la peinture Steel Paint. «... mentionnant que les travaux de peinture des infrastructures de chargement ont été antérieurement réalisés avec la peinture Zinga avec précision des désagréments causés lors de l'accrochage, l'autorité contractante a indirectement déprécié ladite... », répond le CRD. Ajoutant que la seule déclaration du fabricant de la peinture Zinga, selon laquelle son produit a une durée de vie de 10 à 15 ans, ne suffit pas pour certifier le délai de garantie optimale exigée, en dehors d'un organisme agréé comme l'Office national d'homologation et de garantie des peintures industrielles. En retenant Zinga, l'objectivité recherchée dans la commande publique est ainsi suffisamment altérée.

Sur l'argument du manque de méthodologie et des moyens d'exécution des travaux, la SNPT a aussi fauté. «... dans l'offre du groupement SS3E figure bien, contrairement aux allégations de l'autorité contractante, une méthodologie descriptive de chacune des trois phases des travaux ; qu'à l'examen, chacune de ces phases est structurée en différentes sous-phases avec une description de la composition des équipes par corps... d'exécution que les délais se situent entre 18 et 23 semaines ; que les

délais proposés n'ayant pas dépassé celui fixé par le dossier d'appel d'offres, la commission de passation ne saurait reprocher au requérant d'avoir proposé un délai d'exécution irréalisable », fait remarquer le CRD. En plus, la SNPT a estimé qu'en raison de l'existence permanente de la houle aux larges du wharf, l'utilisation de nacelles préconisées par la société Someco est préférée aux autres moyens de transport. Alors même que le dossier d'appel d'offres n'a pas défini le nombre et le type de matériels minimum à fournir. La décision du Comité de règlement des différends est claire : «... vrai que la SNPT a donné la latitude à chaque entrepreneur de proposer le matériel adéquat qu'il prévoit utiliser, il n'en demeure pas moins que, compte tenu de la nature quasi permanente de la houle sur la côte, celle-ci aurait dû exiger des nacelles au titre de matériel à disposer ; faute de l'avoir indiqué, l'autorité contractante ne saurait conclure, au risque de rompre le principe d'égalité de traitement des candidats, que les matériels proposés ne sont pas adaptés ».

L'autre principe violé par la SNPT est lié aux catégories de marchés. Suivant l'article 57 du code des marchés publics, l'évaluation des offres se fait sur la base de critères économiques, financiers et techniques mentionnés dans le DAO afin de déterminer l'offre conforme évaluée la moins disante. Parmi ces critères figure le montant de l'offre. En l'espèce, la SNPT n'a attribué aucun point au montant de l'offre de SS3E, estimant que son offre s'était déjà révélée non conforme avant la notation des offres des autres soumissionnaires qui ont été déclarées conformes pour l'essentiel avant de leur attribuer des pourcentages. «... manque de base objective », selon le CRD, ajoutant que «... méthodologie utilisée par la commission de passation des marchés de la SNPT est exclusivement inhérente aux marchés de prestations intellectuelles et ne saurait donc s'appliquer aux marchés de... ». En conséquence, «... résultats de l'évaluation obtenus sur la base d'un dossier d'appel d'offres aux clauses contraires à la réglementation des marchés publics sont entachés... ». Nonobstant toutes voies de recours, la décision de reprendre la procédure appropriée est immédiatement exécutoire.

suite à la page 4

Panier de la ménagère à Lomé

Oignon frais, bananes douces et crabes frais font chuter les prix en février

Jean Afolabi

Le niveau général des prix à la consommation a connu, en février 2013, une baisse de 0,3% contre une hausse de 1,5% enregistrée le mois précédent. La baisse du niveau général des prix au cours de ce mois est principalement due à la diminution des prix des produits de la fonction de consommation "Produits alimentaires et boissons non alcoolisées" de 0,8%. D'après la direction générale de la Statistique et de la comptabilité nationale, la baisse observée au niveau de la fonction de consommation "Produits alimentaires et boissons non alcoolisées" est essentiellement due aux postes "Tubercules et plantain", "Légumes frais en fruits ou racine" et "Autres fruits frais" qui ont connu respectivement une régression de 4,9%, 3,3% et 13,0%. Dans le même temps, les postes "Poissons et autres produits séchés ou fumés", "Légumes secs et oléagineux", "Sel, épices, sauces et produits alimentaires n.d.a" ont enregistré respectivement une augmentation de 0,6%, 3,6% et 1,0%.

Les produits qui ont eu une forte contribution à la baisse de l'indice sont : "Oignon frais rond" (-35,4%), "Sardinelles fumées (Adiadoè)" (-8,7%), "Igname" (-5,0%), "Bananes douces" (-18,4%) et "Crabes frais (aglinvi moumou)" (-18,3%). Dans le même temps, parmi les produits qui ont connu une augmentation de prix, on peut citer : "Tomates rondes" (17,0%), "Gombos frais" (10,7%), "Chinchard (Akpala) fumé" (4,3%) et "doèvi frit" (+123,8%).

Calculé hors produits alimentaires, le niveau général des prix a connu un repli de 0,1% contre



une augmentation de 1,4% le mois précédent. L'inflation sous-jacente (variation mensuelle de l'indice hors énergie, hors "produits frais") a connu également une régression de 0,1% contre une hausse de 0,6% au mois de janvier 2013.

L'analyse suivant l'état des produits révèle que le recul du niveau général des prix est essentiellement dû à la baisse des prix de 1,1% des produits frais. Suivant la durabilité, cette baisse est due principalement à la diminution de 0,7% des prix des biens non durables tout comme le mois précédent. S'agissant des secteurs, la direction générale de la Statistique impute la régression du niveau général des prix à la baisse des prix des produits des secteurs primaire et secondaire qui ont enregistré respectivement une baisse de 1,7% et 0,4%. Pour ce qui est de la provenance, le recul de 0,7% des prix des produits locaux explique la baisse du niveau

général des prix.

Le niveau des prix du mois de février 2013, comparé à celui du mois de novembre 2012 (évolution trimestrielle), a connu une hausse de 2,0%, en liaison avec l'augmentation de 3,9% des prix des produits de la fonction de consommation "Produits alimentaires et boissons non alcoolisées". Par rapport à février 2012 (glissement annuel), le niveau général des prix a enregistré une augmentation de 3,1%, due également à la hausse des prix des produits de la fonction de consommation "Produits alimentaires et boissons non alcoolisées" (+5,1%). Le taux d'inflation calculé sur la base des indices moyens des douze derniers mois s'est établi à 2,8% en février 2013, tout comme en janvier 2013. En janvier 2013, il était de 2,4% dans la zone de l'Union économique et monétaire ouest africaine (Uemoa).

2^{ème} tableau de bord de l'année

Baisse dans le cumul des recouvrements de l'Etat en février

D'un total de 39,8 milliards francs Cfa centralisé en janvier par la Direction de l'Economie et versé à la Banque centrale des Etats de l'Afrique de l'ouest (BCEAO) – soit la somme des 15,8 milliards francs Cfa des Impôts, des 21,8 milliards francs Cfa des Douanes et des 2,2 milliards francs Cfa du Trésor public –, les recouvrements sont passés en février à 31,7 milliards francs Cfa. Respectivement, les Impôts, les Douanes et le Trésor ont fait 12,2 milliards francs Cfa, 17,9 milliards francs Cfa et 1,6 milliard francs Cfa. Au demeurant, il y a du mieux en glissement annuel : en février 2012, sur les 26,3 milliards francs Cfa, les Impôts tenaient pour 9,6 milliards francs Cfa, les Douanes pour 15,3 milliards francs Cfa et le Trésor public pour 1,5 milliard francs Cfa.

Au même moment, les paiements enregistrés ont dépassé ceux du mois de janvier (22,42 milliards francs Cfa). Pour le seul deuxième mois de l'année budgétaire 2013, l'Etat signale avoir payé 26,31 milliards francs Cfa, avec 7,77 milliards francs Cfa en instance de paiement au moment de boucler le tableau de bord. Ce ne sont pas des arriérés. L'Autorité ayant ordonné 34,08 milliards francs Cfa, contre un engagement mensuel de 44,06 milliards francs Cfa. Dans ce lot de paiements, les dépenses de personnel en ont bouffé 10,98 milliards francs Cfa ; il reste à régulariser 0,19 milliard francs Cfa déjà payés. Les salaires et traitement ont représenté 10,05 milliards francs Cfa. Quant à l'achat des biens et services, il a pesé 4,08 milliards francs Cfa dont 0,63 milliard francs



Kodjo Adédzé, D.G. des Douanes

Ingrid Awadé, D.G. des Impôts

Cfa en faveur du secteur de l'Education. 5,12 milliards francs Cfa sont en instance de paiement.

Pour les subventions et transferts, l'Etat n'a effectivement payé que 0,74 milliard francs Cfa, soit un taux de paiement de 7,3% sur les 10,12 milliards francs Cfa ordonnés. Dans l'ordre, l'Education, la Santé et l'Agriculture en ont bénéficié pour 1,12 milliard francs Cfa, 2,35 milliards francs Cfa et 1,74 milliard francs Cfa.

Comme pour janvier, rien n'est encore signalé en intérêts sur la dette intérieure et extérieure. Par contre, les frais d'amortissement de la dette sont passés de 7,05 milliards francs Cfa en janvier à 8,31 milliards francs Cfa. Tout ce montant, destiné à la dette intérieure, est officiellement payé et en cours de régularisation. Enfin, les investissements ont été supportés à hauteur de 2,20 milliards francs Cfa, ce qui équivaut à un taux de paiement de 55,4%.

En gros, pour rappel, les caisses de l'Etat ont encaissé 68,8 milliards francs Cfa depuis le début de

l'année. Et il a été payé sur fonds propres 42,83 milliards francs Cfa. Pas moins de 5,00 milliards francs Cfa payés sont en régularisation. En deux mois, les dépenses de personnel (traitement, salaires et autres) sont passées à 21,52 milliards francs Cfa, contre un ordonnancement de 16,78 milliards francs Cfa. Il y a donc eu un dépassement de 4,74 milliards francs Cfa, d'où le taux de paiement de 128,3%. Par rapport à l'engagement de 14,96 milliards francs Cfa, les traitement et salaires sont aujourd'hui à 131,7% de taux de paiement.

Dans l'exécution administrative de la dépense publique, l'engagement est le fait générateur de la dépense et l'acte qui rend l'Etat débiteur. L'ordonnancement – qui doit comporter toutes les pièces justificatives de la régularité de la dépense – est l'acte donnant l'ordre de payer la dette publique. Le tout avant le paiement ou l'exécution comptable où l'organisme public se libère de sa dette.

Exploitation du gisement de phosphate carbonaté L'australienne Balamara Resources visiblement sur la bonne voie

La société australienne Balamara Resources, qui a soumis janvier dernier son offre finale pour le projet de phosphate carbonaté, est convoquée à une réunion d'importance à Lomé début avril, «alors que les autorités togolaises se préparent à remettre aux sociétés candidates le Document final de consultation des entreprises», a rapporté mardi Miningweekly, cité par l'agence Ecofin. Cette rencontre marquera la fin du processus et le gouvernement togolais pourrait sélectionner la société partenaire pour son projet d'exploitation de ses réserves d'environ 2 milliards de tonnes de phosphate carbonaté doublée de la production de fertilisants.

Balamara Resources considère la réunion de Lomé, en avril prochain, comme la dernière étape qui consacrera l'attribution du projet pour lequel trois sociétés ont déposé leur dossier pour l'écriture du

Document de consultation des entreprises. Dans cette lutte, elle a pris appui sur un consortium de partenaires dont une des plus grandes banques d'investissement au monde et se dit «confiante en sa chance dans le processus de sélection finale».

Le Togo veut exploiter ses réserves de phosphates carbonatés de 2 milliards de tonnes et le doubler d'une usine de fabrication de fertilisants mais «n'est pas obligé» de livrer cette immense volume à une et une seule société, a expliqué le ministre des Transports, Noupokou Dammipi, ministre par intérim du portefeuille de l'Energie et des Mines qu'il avait occupé auparavant. «On n'est pas obligé de donner les 2 milliards de tonnes à une seule société. De la même façon, une entreprise peut obtenir la concession pour le phosphate et une autre pour l'usine», a déclaré le ministre Noupokou Dammipi dans

une interview au portail officiel Republicoftogo.

Pour ce projet de 2 à 3 milliards de dollars, soit près de 1 500 milliards de francs Cfa, des sociétés, pas des moindres, se sont bousculées au portillon et dix-sept offres ont été enregistrées, précise l'agence Ecofin. Après analyse, cinq offres sont retenues pour la suite du processus enclenché, avec écriture du Document de consultation des entreprises, dans lequel trois sociétés ont, pour l'heure, déposé leur dossier. «Ces entreprises viendront déposer leurs offres finales qui permettront au gouvernement de choisir le partenaire pour l'exploitation du phosphate et pour la construction de l'usine d'acide et fertilisant», a précisé le ministre Dammipi, soulignant que le Document final de consultation des entreprises pourra être remis, mi-avril, aux trois sociétés candidates à ce jour.

Transformation de la Faculté mixte de médecine et de pharmacie en Faculté des sciences de la santé

Fin du conflit de compétence entre les personnels formés à l'ENAM et ceux de l'EAM

suite de la page 3

pédagogiques (humaines, financières et matérielles).

En juillet 2008 et avril 2011, deux ateliers de consensus ont fait le constat majeur du manque d'harmonisation des niveaux de formation dans ces différentes institutions. A titre d'exemples, l'ENAM forme des infirmiers d'Etat, des assistants d'hygiène d'Etat avec Bac+3, alors que l'EAM forme, de son côté, des techniciens de santé et des génies sanitaires avec Bac+3. Conséquence : sur le terrain, il existe un conflit de compétence et d'autorité entre les personnels formés à l'ENAM et ceux formés à l'EAM. Aussi les responsables concernés ont-ils convenu, le 28 avril 2011, que les écoles paramédicales (ENSF, ENAM) de Lomé et de Kara formeront en licences professionnelles, que l'EAM formera en masters professionnels, que l'ESTBA formera

en licences professionnelles et en masters professionnels, et que la FMMP délivrera des formations de doctorat d'Etat d'exercice en médecine et en pharmacie. L'inscription dans les masters conduisant au doctorat d'exercice en médecine et en pharmacie se fera par voie de mérite sur les connaissances acquises dans le cycle de licence à la FMMP. La révision des curricula de formation dans les différentes institutions de formation du personnel de santé étant déjà faite. Ainsi, dit-on, pour créer une synergie d'actions et mutualiser les ressources dans la formation des personnels techniques de la santé, la Faculté mixte de médecine et de pharmacie devient Faculté des sciences de la santé (FSS). Et en attendant la création de son homologue à l'université de Kara, la FSS de Lomé assurera la couverture académique des écoles paramédicales de Kara.

Nommé par décret, le doyen de la FSS représente et administre les biens propres de la Faculté. Il est l'ordonnateur délégué des dépenses, conformément aux crédits alloués par le conseil de l'université. Il propose au président de l'université la nomination ou l'engagement des personnels techniques et administratifs de la Faculté, rémunérés sur le budget de l'université. Les vice-doyens, eux, sont chargés des affaires académiques de chacune des deux filières de la Faculté des sciences de la santé, à savoir affaires pédagogiques, scolarité, stages pratiques divers, bibliothèque et vie associative. Le vice-doyen chargé de la filière médecine, 1^{er} vice-doyen, supplée le doyen en cas d'absence ou d'empêchement. Le vice-doyen chargé de la filière pharmacie, 2^{ème} vice-doyen, supplée le doyen et le 1^{er} vice-doyen en cas d'absence ou d'empêchement.

FOOTBALL/ FIFA

Plus de transparence pour un meilleur développement

Arrivé à Lomé dans le cadre d'une mission à la FTF, Thierry Regenass, Directeur du Développement et des Associations membres de la FIFA a indiqué que la FIFA vient d'approuver de nouveaux règlements en phase avec les recommandations de la Commission d'Audit et de Conformité, pour plus de transparence dans la gestion des aides que la FIFA alloue chaque année à ses membres.

"Nous avons déjà des règlements pour chacun de nos programmes, mais il nous fallait établir des règles générales et cohérentes, pour coller aux exigences de transparence demandées par la Commission d'Audit et de Conformité, à la suite des recommandations de la Commission Indépendante de Gouvernance dirigée par Mark Pieth", a déclaré le Directeur du Développement.

Concrètement, les nouvelles règles imposent l'obligation de plus de transparence aux Associations membres dans l'utilisation des programmes de développement. "Entre autres, la nécessité de compte d'audit plus large des associations membres, pas uniquement sur l'argent versé par la FIFA, l'obligation de connaître les auditeurs choisis par les Associations pour éviter les conflits d'intérêt, mais aussi plus de transparence sur les appels d'offres ou encore plus de transpa-



rence sur les informations données au public au travers de nos outils de communication".

"Notre position et nos statuts nous demande d'être l'acteur majeur de la structuration du football mondial, et notamment de son développe-

ment. C'est pour cette raison que nous orientons les acteurs du football vers certaines priorités, comme le football des jeunes et des femmes, qui sont des enjeux cruciaux pour l'avenir. Nous avons également des initiatives structurantes

comme l'enregistrement systématique des joueurs à tous les niveaux, le travail d'accompagnement des associations sur leurs statuts, leur gouvernance et leur organisation, et beaucoup d'autres".

L'un des axes-clés réside dans les championnats locaux, qu'il faut renforcer. Mais c'est un défi qui demande des moyens et de la patience, comme l'explique le Directeur. "Nous travaillons sur les championnats locaux. Ce n'est pas une mission facile mais c'est crucial sur le long terme. Il est important que plus de jeunes joueurs s'épanouissent dans leurs championnats locaux plutôt que de partir très jeune dans des centres de formation européen, mais pour cela il faut un championnat de qualité, qui attire le public, permette des retransmissions télé et finalement intéresse des sponsors. C'est un travail de longue haleine", a-t-il ajouté.

Le développement de l'arbitrage est du ressort de la Fédération

Le président de l'Association nationale des arbitres de football du Togo (ANAFoot), Darius Atsoo a estimé que le développement de l'arbitrage est du ressort de chaque fédération qui, à travers la commission des arbitres planifie un programme dans le temps, y travaille avec abnégation et procède constamment à des évaluations pour réajuster les actions nécessaires à la promotion des arbitres dans une interview qu'il a accordée mercredi à l'agence Xinhua.

Depuis le 19 mars 2010, le comité exécutif de la FIFA a adopté le règlement de l'organisation de l'arbitrage avec l'annonce de plusieurs mesures destinées au développement de l'arbitrage dont la création par chaque association nationale d'un département de l'arbitrage, a révélé M. Atsoo.

Il a précisé que dorénavant, la planification stratégique, l'administration de l'arbitrage doivent conduire au développement et à la promotion des arbitres. Pour lui, les arbitres togolais ont du talent mais à l'état de nature; ce talent mérite d'être encadré, orienté par les instructeurs d'arbitres nationaux, la commission des arbitres, le département de l'arbitrage et soutenu par l'autorité compétente, la Fédération togolaise de football.

Mais, nous assistons plutôt à une guerre de suprématie entre la commission des arbitres et le dé-

partement de l'arbitrage, sans que d'autorité, la fédération n'ait cru devoir régler cette «querelle d'enfants», a affirmé le président d'ANAFoot. Il a relevé le travail des instructeurs dans les sous commissions régionales des arbitres, qui se sacrifient sans grands moyens, à transmettre la connaissance des lois du jeu, leur application de façon uniforme aux arbitres et la volonté inébranlable de ces derniers à progresser.

M. Atsoo a surtout rappelé le travail abattu par feu Doyen Godfried EKUE qui par ses conseils à l'endroit de l'ensemble des acteurs, a fait émerger un de leurs collègues, Djapoué Claude désigné par la Confédération africaine de football (CAF), il y a quelques années pour officier la finale aller de la Champions league africaine entre le Tout Puissant Mazembé de Lubumbashi (RDC) et l'Espérance

de Tunis (TUNISIE). Pour lui, c'est une première dans l'histoire de tous les temps de notre arbitrage. « Mais au lieu de servir d'une porte ouverte vers un avenir plus glorieux qui devrait accueillir nos arbitres aux grands rendez-vous du continent, et maintenir notre place au sein de l'élite africaine, la suite a été une descente aux enfers » a déploré le président d'ANAFoot.

En effet, malheureusement, depuis ce match, c'est une descente aux enfers, les désignations du Togo sur les matchs A ou de champions league ont été nulles et pourtant, rien n'a été reproché officiellement à notre collègue DJAOUPE Claude, qui a été au demeurant, à la hauteur du match et qui avait eu pour inspecteur d'arbitre, Badara Sene, vice-président de la commission des arbitres de la CAF, un monsieur d'autorité, très rigoureux et respecté dans le monde de l'ar-



bitrage. Ce qu'il a personnellement déploré, c'est que leur collègue n'a pas été suffisamment soutenu dans cette épreuve ni par sa propre fédération, ni par son pays car il connaît des arbitres à qui cette mésaventure ne pourra jamais arriver car leur fédération et le pays réagiront immédiatement.

ANGLETERRE/

Newcastle présente un bilan financier radieux et annonce la couleur pour le mercato !

Newcastle, qui a connu bien des déboires ces dernières saisons, revit. Les Magpies brillent aussi bien sur le plan sportif que d'un point de vue financier, et cela s'en ressent dans les chiffres.

Dans un football touché de plein fouet par la crise, rares sont les clubs à afficher des bilans radieux, et à s'en sortir dans ce contexte d'austérité. Et pourtant, du côté de Newcastle, tous les voyants sont au vert et l'écurie anglaise revit après avoir connu quelques périodes de galères. Il n'y a qu'à voir le bilan financier présenté hier par les Magpies pour s'en convaincre. C'est simple, les Toons assurent désormais faire partie des 20 équipes les plus riches du monde, rien que cela, fort d'une chiffre d'affaires annoncé à 110 M€ (+5,4%). Autant de données qui permettent à Newcastle de voir la vie en rose, et d'envisager d'être à nouveau très actifs sur le marché des transferts.

Le directeur général Derek Llambias ne cache pas son ambition dans des propos repris par le Daily Mirror : " On a de l'argent disponible, on regarde. La saison prochaine, on touchera de l'argent des droits TV, ça fera un budget à dépenser. Mais notre politique de transferts restera identique. On va continuer sur ce modèle, il fonctionne, donc aucune raison d'en changer.

ESPAGNE/

Le Barça prend la menace Ibra au sérieux

Sa suspension réduite par l'UEFA, Zlatan Ibrahimovic pourra disputer Paris SG-FC Barcelone. Une décision qui n'est pas passée inaperçue en Espagne.

"La présence d'Ibrahimovic ? Une belle nouvelle, toujours important d'avoir des joueurs habitués à des matches de ce niveau. C'est important d'avoir de tels joueurs dans son équipe. Ça donne confiance aux autres". Clément Chantôme soulignait hier en conférence de presse l'importance de Zlatan Ibrahimovic pour le Paris SG et ne cachait pas son plaisir de voir le Suédois finalement autorisé à disputer le quart de finale aller de Ligue des Champions contre le FC Barcelone, mardi 2 avril.

Heureux, le Barça semble l'être un peu moins. Ce mercredi, Sport et Mundo Deportivo ont souligné l'information sur leurs unes. "Ibra pourra jouer à Paris contre le Barça", lancent-ils en chœur avec une petite dose d'inquiétude. Un sentiment qui transpire également des déclarations de certains Blaugrana, à l'image de Cristian Tello, interrogé ce mercredi en conférence de presse. "C'est une décision de l'UEFA, nous n'avons pas à la commenter. Le PSG était déjà un rival très compliqué, alors maintenant, avec Ibra, il le sera un peu plus. Il a une grosse équipe, mais avec Ibra, c'est un groupe plus fort. Mais nous n'allons pas changer notre manière de jouer", a confié l'espoir catalan.

Sergio Busquets lui aussi tient en haute estime son ancien partenaire. "Ibra est la référence du PSG, il est un joueur différent, il a de grosses qualités, une énorme envergure, il tient bien le ballon, et contre Valence (1-2, 8e de finale aller de Ligue des Champions, il a montré qu'il faisait la différence", a-t-il lancé il y a quelques jours, relayé par El Pais.



Bi-hebdomadaire togolais d'informations et d'analyses

Récépissé N°0145/16/02/01/HAAC

Siège: Wuiti - Nkafu

Tél: 22 61 35 29 / 90 05 94 28

e-mail: patrie006@yahoo.fr

Casier N° 60 / M.P.

Imprimerie: St Laurent

Tirage: 2500 exemplaires

Directeur de la Publication
Hugue Eric JOHNSON

Directeur de la Rédaction
Jean AFOLABI

Rédaction
Sylvestre D.
Hervé AGBODAN
Maurille AFERI
Pater LATE
Kossiwa TCHAMDJA
Koffi SOUZA
Alan LAWSON
Abel DJOBO
Tony FEDA

Service photographie
Roland OGOUNDE

Dessin-Caricature
LAWSON Laté

Graphisme
BOGLA G.

CAN U20

L'Egypte et le Ghana disputent la finale

Mardi soir, à l'issue des demi-finale de la CAN U20 qui se déroule actuellement en Algérie, l'Egypte et le Ghana se sont ouverts les portes de la finale. Les Pharaons ont fait chuter le tenant du titre nigérian (2-0), alors que de son côté le Ghana a eu besoin de la séance des tirs au but pour venir à bout du Mali (0-0, 4 tab à 2).

L'Egypte et le Ghana marchent vers le sacre. A l'issue des demi-finales de la CAN U20 organisée sur le sol algérien, Pharaons et Black Stars ont gagné le droit d'aller disputer la couronne continentale. Pour cela, il aura fallu aux Egyptiens réaliser l'exploit de faire plier le Nigeria à Aïn Témouchent (2-0). Pas une mince affaire puis-

que les Super Eagles étaient les champions en titre.

Mais les Super Eagles ont finalement du s'avouer vaincus face à une formation égyptienne supérieure. Un doublé de Kahraba (47e et 81e) aura suffi pour mettre fin aux espoirs nigériens et envoyer les Nord-Africains à 90 minutes du titre. Chose qu'est aussi parvenu à

réaliser le Ghana, en venant à bout du Mali dans l'autre demi-finale qui se déroulait à Oran.

La qualification aura toutefois été dure à aller chercher pour les Ghanéens, qui ont eu recours à la séance des tirs au but pour faire chuter le Mali (4 tab à 2). Les deux équipes n'étaient pas parvenues à faire trembler les filets pendant le

temps réglementaire, ni durant la prolongation. Et devant les buts, les Blacks Stars se sont finalement montrés plus précis que les Aiglons. Ils gagnent ainsi le droit d'aller disputer la trophée face à l'Egypte le 30 mars et comptent bien, tout comme leurs adversaires, remporter le titre pour la 4e fois.

MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS

MINISTRE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES

CONSEIL D'ADMINISTRATION

SOCIETE AUTONOME DE FINANCEMENT DE L'ENTRETIEN ROUTIER

APPEL A CANDIDATURE POUR LE RECRUTEMENT D'UN RESPONSABLE ADMINISTRATIF ET FINANCIER, D'UN RESPONSABLE DE L'AUDIT INTERNE ET D'UN COMPTABLE DE LA SOCIETE AUTONOME DE FINANCEMENT DE L'ENTRETIEN ROUTIER (SAFER)

N° _____ /SAFER/CA/2013

REPUBLIQUE TOGOLAISE

Travail - Liberté - Patrie

Le conseil d'administration de la société autonome de financement de l'entretien routier (SAFER) lance un appel à candidatures pour le recrutement des personnes, hommes ou femmes, de nationalité togolaise, remplissant les conditions ci-après, pour occuper les postes de responsable administratif et financier, de responsable de l'audit interne et d'un comptable de la SAFER.

I - RESPONSABILITES ET PROFILS DES CANDIDAT (E) S *POSTE DE RESPONSABLE ADMINISTRATIF ET FINANCIER

A. RESPONSABILITES

Le responsable administratif et financier travaille sous l'autorité du directeur de la SAFER. Dans ce cadre, il/elle effectue les tâches suivantes :

- contribuer à la préparation des manuels de procédures, des rapports financiers annuels et semestriels;
- préparer l'élaboration des contrats (prestations de services, sous-traitance...);
- préparer les budgets annuels, les dossiers d'appel d'offres et les autres documents administratifs relatifs à l'exécution de la prestation dans le respect des procédures et de la législation en vigueur;
- réaliser la comptabilité en accord avec les procédures approuvées par la SAFER;
- assurer le planning financier et la gestion de la trésorerie et des approvisionnements;
- veiller au respect des procédures de la SAFER ;
- veiller au respect des textes réglementaires en matière de passation et de gestion des marchés, aussi bien pour le fond que pour la forme;
- préparer pour la société, avec le responsable, tous les documents comptables relatifs au programme d'entretien routier;
- contribuer à l'élaboration des rapports d'avancement, notamment en matière comptable et financière, et à leur conformité aux canevas en vigueur à la SAFER (rapports financiers et comptables mensuels, états de caisse, gestion des pièces justificatives de dépenses, inventaire physique, etc...);
- traiter les dossiers administratifs (demandes d'exonération, dossiers complets pour les achats d'équipements et de fournitures, démarches auprès des fournisseurs) ;
- assurer le classement et la bonne tenue des dossiers selon les modalités et la charte de la SAFER;
- assurer toutes les tâches classiques d'un responsable administratif et financier.

B. PROFIL DU (DE LA) CANDIDAT (E)

- être titulaire d'un diplôme universitaire BAC+4 au moins en gestion/finance/économie ;
- avoir cinq (05) ans d'expérience professionnelle dans les domaines de l'administration/finance/comptabilité ;
- être compétent en procédures des marchés publics ;
- disposer d'aptitude en gestion financière et comptable;
- avoir des qualités de planification et d'organisation ;
- disposer d'une bonne capacité de communication;
- disposer de bonnes qualités rédactionnelles en français;
- avoir une excellente maîtrise de l'outil informatique (Microsoft office, environnement Windows, logiciels comptables, ...);
- jouir d'une bonne moralité.

*POSTE DE RESPONSABLE DE L'AUDIT INTERNE

A. RESPONSABILITES

Placé sous l'autorité directe du directeur de la SAFER, l'auditeur interne a pour mission de veiller à l'efficacité du système de contrôle interne, au respect des lois, des règlements et des procédures, à la qualité de l'information financière et opérationnelle et à la sauvegarde et la protection du patrimoine de la SAFER. A ce titre, il est chargé de :

- exécuter les missions d'Audit Interne en conformité avec les normes internationales régissant la pratique professionnelle de l'audit interne;
- veiller à ce que les procédures appliquées soient conformes aux manuels des procédures de la SAFER et aux principes de transparence et de saine gestion. Il prêtera une attention particulière, notamment au respect de pratiques saines en matière de gestion financière ;
- s'assurer que toutes les ressources de la société ont été employées conformément aux dispositions des accords de financement, dans un souci de transparence, d'économie et d'efficacité, et uniquement aux fins pour lesquelles elles ont été allouées. Une attention particulière sera également portée sur les ressources exceptionnelles ;
- identifier les dysfonctionnements ainsi que leurs conséquences et proposer les mesures appropriées pour y remédier ;
- évaluer le système de contrôle interne lié à l'efficacité et à l'efficacité de l'exécution des activités de la SAFER;

-contrôler périodiquement les transactions financières liées aux activités de la SAFER, en s'assurant de leur opportunité, de leur régularité et des niveaux de risques, fraudes et corruptions éventuelles;

-auditer les services administratifs, comptables et financiers des différents acteurs impliqués à quelque niveau que ce soit dans l'exécution des activités de la SAFER et cela en conformité avec les termes légaux de leur collaboration avec la SAFER ;

-réaliser des inspections physiques des acquisitions de biens de la SAFER; -examiner les dossiers de passation de marchés pour s'assurer du respect des principes de transparence; d'économie et d'efficacité et leur conformité selon le Règlement Financier de la SAFER ;

-vérifier si les fonds de la SAFER ont été dépensés aux fins pour lesquelles ils ont été décaissés et si les pièces justificatives ont été bien conservées;

-s'assurer que les biens, services et travaux financés ont été acquis en respect des procédures de passation des marchés conformément aux dispositions du règlement financier et du manuel de procédures de gestion financière; les contrôles sur la passation des marchés porteront entre autres sur les documents d'appels d'offres, les offres, les invitations ou les comparaisons des CV pour les consultants individuels, des termes de référence, les rapports de dépouillement et d'évaluation des offres, les PV de réception des services, travaux ou biens, les méthodes de passation des marchés utilisées par rapport aux clauses indiquées dans le règlement financier.

-vérifier l'éligibilité des dépenses (justification des dépenses, respect des allocations budgétaires et catégorielles...);

-mener des contrôles inopinés ;

-s'assurer que les recommandations des auditeurs externes sont prises en compte et dûment exécutées par les structures ayant la charge de leur mise en œuvre ;

-recommander, le cas échéant, des mesures adéquates d'amélioration des procédures permettant un fonctionnement efficace de la SAFER ;

-travailler en collaboration avec les auditeurs externes et planifier leurs interventions;

-exécuter toutes autres tâches qui, dans le cadre de ses fonctions, lui seront confiées par le directeur, le président du conseil de surveillance ou le président du conseil d'administration de la SAFER.

B. PROFIL DU (DE LA) CANDIDAT (E)

-être titulaire d'un diplôme universitaire BAC+4 au moins en gestion/finance/économie. Un diplôme supérieur en audit est un atout ;

-avoir au moins cinq ans (05) d'expérience professionnelle dans les domaines de l'audit financier, comptable et organisationnel ; expériences d'audit acquises en cabinet d'expertise comptable et d'audit, en entreprise privée de renom ou dans une institution de renommée internationale ;

-avoir une bonne maîtrise de l'outil informatique ;

- faire montre d'une bonne capacité d'analyse, de communication et en rédaction des rapports;

-avoir une parfaite connaissance du français (parlé et écrit) ;

-avoir une bonne connaissance de l'environnement fiscal pétrolier.

Autres considérations :

-être de bonne moralité ;

-être très motivé, rigoureux et engagé ;

-avoir d'excellents atouts en communication ;

-être apte à travailler sous pression et au-delà des heures de travail.

*POSTE DE COMPTABLE

A. RESPONSABILITES

Sous la supervision du responsable du service administratif et financier, le comptable sera chargé de :

-tenir la comptabilité générale, analytique, budgétaire des programmes;

-veiller à l'application du contrôle interne dans les opérations qui lui sont confiées ;

-assurer le classement des pièces justificatives ;

-justifier les dépenses en attente de règlement ;

-établir mensuellement le rapprochement bancaire;

-participer à l'élaboration des rapports financiers périodiques ;

-préparer les audits, y participer et mettre en œuvre les recommandations qui en découlent ;

- participer à la clôture des comptes et la préparation des états financiers ;

-exécuter toute autre tâche à lui confiée par son supérieur qui entre dans le champ de ses compétences.

B. PROFIL DU (DE LA) CANDIDAT (E)

-être titulaire d'un diplôme universitaire BAC+4 au moins en gestion/finance/économie ;

-avoir cinq (05) ans d'expérience professionnelle dans les domaines de l'administration/finance/comptabilité ;

-avoir des expériences dans la préparation des rapports financiers ;

-pouvoir travailler sous pression et faire face à plusieurs urgences à la fois ;

-posséder d'excellentes qualités personnelles et être capable de garder une attitude professionnelle et orientée vers le service ;

-avoir de l'expérience dans la préparation des prévisions budgétaires;

-maîtriser les applications de MS Office ;

-avoir une expérience dans le travail avec le logiciel SAARI, ou un logiciel comptable similaire est un avantage.

Exigences du poste

- être méthodique et rigoureux dans le traitement des dossiers ;

- avoir une bonne capacité de rédaction et de synthèse ;

- être de bonne moralité, discret et discipliné ;

- avoir une capacité à travailler en équipe et sous pression ;

- être déterminé(e) et avoir une volonté à relever les défis.

II - CONTENU DES DOSSIERS DE CANDIDATURES

Les dossiers de candidatures doivent comprendre :

-une lettre où le postulant développe ses motivations et attentes adressée au président du conseil d'administration de la SAFER. Cette lettre doit comporter l'adresse postale et les coordonnées téléphoniques et E-mail du (de la) candidat(e) ;

-le curriculum vitae détaillé et certifié par le (la) candidat(e), daté et signé;

-les copies certifiées conformes des diplômes ;

-un acte de naissance, et un extrait du casier judiciaire datant de moins de trois (3) mois ;

-les attestations des postes antérieurement occupés pour lesquels le candidat juge qu'ils lui confèrent des atouts majeurs pour être qualifié pour le poste de responsable administratif et financier, responsable de l'audit interne ou de comptable de la SAFER ;

-les recommandations, adresses et contacts de 3 personnes de références ;

-une copie du certificat de nationalité togolaise.

III - DATE ET LIEU DE DEPOT DES DOSSIERS DE CANDIDATURES

Les dossiers de candidature, sous pli fermé, adressés au président du conseil d'administration de la SAFER, seront déposés au secrétariat de la direction des affaires communes au ministère des travaux publics, 3ème étage Porte no. 309, immeuble de l'équipement, Tel. 22 23 14 71 au plus tard le mardi 16 avril 2013 à 8 heures 30 minutes TU, avec la mention «Candidature au poste de responsable administratif et financier de la SAFER» ou «Candidature au poste de responsable de l'audit interne de la SAFER» ou «Candidature au poste de comptable de la SAFER».

L'enveloppe extérieure portera, outre le titre et adresse du destinataire, en haut et à gauche, la mention « AN'OUVRIR QU'EN SEANCE ».

L'ouverture des plis arrivés dans les délais prescrits aura lieu le mardi 16 avril 2013 à 09 heures 00 minute TU, dans la salle de réunion du cabinet du ministère des travaux publics, en présence des candidats qui le souhaitent.

IV - PROCEDURE DE SELECTION

La procédure de dépouillement des candidatures et de sélection est confiée à un cabinet conseil spécialisé en matière de recrutement et de gestion des ressources humaines. Elle se fera en deux phases :

-présélection d'une liste de dix (10) candidats sur la base de l'analyse des dossiers,

-entretiens d'appréciation et d'évaluation des candidats présélectionnés.

La combinaison des deux évaluations résultant de l'analyse des dossiers et des entretiens aboutira à la sélection de trois (03) meilleurs candidats qui seront proposés au conseil d'administration en vue du recrutement des candidats conformément à l'article 31 du décret no. 2012-013/PR du 26 mars 2012 portant création de la SAFER.

V - REMUNERATION

La rémunération et les avantages des trois (03) postes sont comparables aux traitements types des sociétés privées pour des postes similaires.

VI - PRISE DE FONCTION

La date probable de prise de fonction est fixée au lundi 03 juin 2013.

Fait à Lomé, le

Le président du conseil d'administration de la SAFER

Afanou Kodjo Théophile LOCOH

Société/L'homosexualité féminine

Une pratique pour satisfaire son désir ou pour se faire de l'argent

Jadis pratiquée par les hommes, l'homosexualité devient jour après jour une affaire de femmes aussi. L'homosexualité féminine est devenue aujourd'hui, phénomène courant dans notre société. On ne la pratique plus en cachette ; on voit des couples « gouines » s'afficher.

Etonam Sossou

Marginal au départ et considéré comme l'apanage des Blancs, le phénomène de l'homosexualité féminine prend de l'ampleur. Pour y trouver des explications, la psychanalyse a largement interprété l'homosexualité et le processus de l'identité sexuelle. Ainsi, certains spécialistes en psychologie soutiennent que le fait d'éprouver de l'attraction pour un individu du même sexe que soi existe en chaque être, mais c'est lorsqu'on se laisse dominer par lui qu'il se développe.

Ils affirment que chacun de nous naît avec une part de masculinité et de féminité ; c'est la société et le milieu qui nous façonne selon qu'on soit hétéro ou homosexuel. Ces affirmations nous conduisent à nous poser la question de savoir si

l'homosexualité ne serait pas innée. Cette interrogation continue d'occuper les chercheurs.

Certaines personnes pensent que c'est l'Occident qui a importé l'homosexualité chez nous. Présentement, Lomé regorge de couples de lesbiennes, elles n'hésitent même plus à en parler dans les causeries dans les grins, certaines même vont jusqu'à vivre en concubinage. Selon Roger, commerçant détaillant au Grand marché, l'homosexualité doit être purement et catégoriquement bannie de notre société et pour cela, il estime que l'Etat doit prendre des mesures réglementaires interdisant sa pratique.

Nous retenons que certaines filles deviennent lesbiennes sous l'influence des mauvaises fréquentations. Tel est le cas de J.

qui a été entraînée dans le milieu par une amie qu'elle fréquentait à l'école.

« Vie dans vie »

« C'est mon amie qui a réveillé en moi ce désir qui était refoulé dans mon subconscient. Au début je me refusais de l'admettre par crainte des préjugés car comme vous le savez, les togolais ne voient pas du tout d'un bon œil l'homosexualité. Mais malgré mon acharnement à le refouler, le désir a fini par me vaincre, et voilà, maintenant je le pratique, je me sens plus que jamais à l'aise et ne regrette absolument rien même si les gens nous jugent mal », se confesse-t-elle.

Si certaines le font pour combler leur désir, d'autres le pratiquent uniquement pour se faire de l'argent car la pratique serait très lucrative



également. Tel est le cas de cette jeune fille, que nous appellerons A. B. Agée de 18 ans, charmante et séduisante, A. B. a préféré l'homosexualité qu'elle pratique depuis plus de 2 ans, au mariage qui est pourtant le souhait de toutes les femmes.

D'après son récit, elle vivait

heureuse et dans l'entente avec son fiancé qu'elle aimait beaucoup jusqu'au jour où une amie lui présenta cette femme âgée d'une quarantaine d'années, qui est devenue par la suite sa partenaire. Elle préféra cette dernière à son fiancé car elle lui a permis d'accéder à un monde qu'elle avait toujours

idéalisé. Elle lui a permis de rouler sur une moto Sanya comme ses copines de quartier, d'avoir un téléphone portable et d'autres gadgets de luxe.

Selon Laurent Déou, élève, les « gouines » se reconnaissent et se draguent à travers des salutations, des signes... Bref, des codes connus seulement des seules initiées. Parmi ces codes, nous retenons ceci : quand une fille salue, elle dira « Vie ».

Si son interlocutrice est du milieu, elle répondra par : « Vie dans vie ».

Contrairement aux temps passés où les gens pensaient que l'homosexualité était pratiquée uniquement par « les filles garçonnettes », c'est-à-dire les filles qui empruntent les airs d'hommes, la plupart des lesbiennes maintenant assument leur féminité. Pourtant elles sont à la fois élégantes et pleines de charme. En les voyant, on n'imagine même pas qu'elles puissent être des homosexuelles tellement qu'elles sont attirantes et désirées des hommes

29 mars 2013/ L'allaitement maternel exclusif

La survie des nourrissons

L'Organisation mondiale de la Santé (OMS) est formelle : jusqu'à l'âge de six mois, les bébés n'ont besoin pour grandir et se développer, que du lait de leur mère ! Et ceci à l'exclusion de tout autre aliment, boisson ou décoction de racines ou de feuilles... Ensuite, l'allaitement au sein doit se poursuivre jusqu'à l'âge de deux ans, voire plus longtemps si les qualités du lait de la Maman le permettent. Car au-delà de la relation affective évidemment irremplaçable qu'il établit entre la mère et son petit, le lait maternel est le plus parfaitement adapté aux besoins du nourrisson. Il est tout simplement inimitable !

Il est le seul à donner à Bébé tous les nutriments, les anticorps, les hormones, les facteurs immunitaires et autres antioxydants dont il a besoin. Mieux que tout autre aliment donc, il stimule le système immunitaire. Et il est amplement prouvé qu'il réduit l'incidence des diarrhées, affections ORL ou du système respiratoire...

Pourtant malgré ses indéniables qualités nutritionnelles, et en dépit de la protection immunitaire qu'il apporte à l'enfant, l'allaitement maternel exclusif reste trop peu répandu ! Seulement 35% des nourrissons dans le monde en bénéficient pendant les quatre premiers mois de leur vie. C'est bien trop peu, et trop court aussi !

En Afrique par exemple, seul un petit sur quatre reçoit de sa mère un allaitement au sein exclusif. Une proportion faible bien sûr, au regard des recommandations de l'OMS. Mais – et c'est la bonne nouvelle – la tendance est à la hausse. Au Cameroun par exemple, 21% des petits bénéficient aujourd'hui d'un allaitement maternel exclusif. Même s'il reste du chemin à faire, c'est incomparablement mieux que les 4% de 1991... Au Mali aussi les résultats sont encourageants : la part des enfants nourris par leur mères



est en effet passée de 8% en 1996, à 37% en 2006.

Pour l'OMS et l'UNICEF, l'allaitement maternel est un droit de l'enfant. Comme tel il doit être protégé, encouragé. Et c'est particulièrement vrai dans les pays en développement. Dès lors qu'il est allaité par sa mère, les chances de survie d'un enfant y sont en effet multipliées par trois.

Chaque jour, 3 500 vies pourraient être sauvées dans le monde si tous les nourrissons étaient exclusivement nourris au sein durant les premiers mois de la vie. Nous avons fait le compte. Cela représente plus d'1,3 million de morts qui pourraient être évitées chaque année.

En Afrique subsaharienne, la partie du monde où la mortalité infantile est la plus élevée, un enfant sur dix meurt avant l'âge de 1 an. Bien que le taux d'allaitement maternel exclusif jusqu'à 6 mois ait plus que doublé depuis 1990, la plus grande partie des enfants de la région ne sont pas nourris au sein. Ils sont de ce fait exposés par millions à des maladies mortelles, comme les diarrhées.

Tout de suite après la naissance...

Là où il n'y a pas d'eau potable, un bébé nourri au biberon sera plus exposé aux diarrhées. Et donc à la mort... Sauf si l'eau est bouillie puis

soigneusement conservée à l'abri de toute souillure, et à condition que les biberons comme les tétines soient stérilisés avant chaque utilisation. Dans des pays où il n'y a le plus souvent ni eau courante ni assainissement, autant demander la lune...

Quand faut-il instituer l'allaitement ? Immédiatement après la naissance. D'après une récente étude conduite au Ghana et publiée dans la revue spécialisée Pediatrics, 16% des décès de nouveau-nés – soit un sur 8 – pourraient être prévenus si chaque bébé était mis au sein une heure ou moins après sa naissance.

Pourquoi ? Parce que les premières tétées contiennent une substance produite par la mère, que l'on appelle le colostrum. Ces premières gouttes de lait ont une couleur jaunâtre, mais elles sont particulièrement riches en cellules extrêmement actives sur le plan immunologique, et en anticorps maternels. C'est en quelque sorte le premier vaccin du bébé, et son passeport pour la vie.

Ce lait-là, contient aussi des facteurs de croissance qui aident l'intestin à se développer. Il est riche en vitamine A, qui protège les yeux et réduit les risques d'infection. Il stimule enfin l'évacuation des selles, ce qui permet d'éliminer rapidement le méconium qui encombre les intestins du nouveau-né.

Loterie Nationale Togolaise

COMMENTAIRE DU TIRAGE N°1157 DE LOTO BENZ DU 20 MARS 2013

Ce mercredi 27 mars 2013, nous assistons au tirage de Loto Benz qui porte aujourd'hui le N°1158.

Lors du dernier tirage de Loto BENZ, les villes de **DAPAONG, KARA, AMLAME et LOME** se sont illustrées par les gros qui y ont été gagnés.

A **DAPAONG**, nous avons recensé un lot de 500.000F CFA, qui a été gagné auprès de l'opérateur 1124.

Les points de vente 7304 basé à **KARA** a fait le bonheur d'un parieur qui a remporté la somme de 625.000F CFA.

C'est un lot 750.000F CFA qui a été enregistré par l'opérateur 2354 situé à **AMLAME**.

Dans la capitale, nous avons recensé un lot de 500.000F CFA et un gros lot de 1.250.000F CFA auprès des opérateurs 3067 et 7898

Au **PMU'TG**, le tiercé du mardi 26 mars 2013 a permis aux parieurs ayant trouvé la combinaison gagnante dans l'ordre de remporter la somme de 730.000F CFA

La remise des lots à Lomé se fera au siège de la LONATO et à l'intérieur du pays dans les Agences Régionales.

Avec la LONATO, JOUEZ PETIT ET GAGNEZ GROS !

BONNE CHANCE A TOUS !

LOTO BENZ

Résultats du tirage N°1158 de LOTO BENZ du mercredi 27 Mars 2013

Numéro de base

23

21

34

33

80